

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018
DELIBERATION N° 8

L'an deux mil dix huit, le huit février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*
.....

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, Mme MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS jusqu'à 20h30 , MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC à partir de 17h55 ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M. LACASSAGNE à partir de 20h30, M. LALANNE par M. ESMIEU, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. SOROSTE jusqu'à 17h55, Mme TAIEB par M. POCQ, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BELBARAKA par M. ETCHEGARAY, M. DAUBISSE par Mme LAUQUE, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Bisauta,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE – Installation d'une station relais de téléphonie mobile par FREE Mobile sur le site de l'église Saint André - Signature de la convention d'occupation du domaine public.

Dans le cadre de son obligation de couverture du territoire et de la fin de l'accord d'itinérance conclu avec Orange, l'opérateur de téléphonie mobile FREE Mobile déploie progressivement son réseau sur le territoire communal. Plusieurs stations relais de téléphonie mobile devront être installées pour réaliser un maillage sur la commune.

L'opérateur, à la recherche d'un point haut dans le secteur du Petit Bayonne, a sollicité la Ville quant à une installation sur l'église Saint-André, où est par ailleurs déjà implanté l'opérateur de téléphonie mobile Bouygues Télécom, dans une volonté de mutualisation initiée par la commune, propriétaire de l'équipement.

Conformément à la charte signée entre les opérateurs et la Ville en 2011, ainsi qu'à la loi dite « Loi Abeille » de 2015, le projet a été soumis à consultation du 23 octobre au 12 novembre 2017. Les observations formulées ont été transmises à l'opérateur mais n'appellent pas de modification du projet.

La demande d'installation du projet d'implantation d'antennes respectant ainsi les différentes contraintes et exigences de la Ville, qu'elles soient techniques, réglementaires ou sanitaires, la procédure d'implantation peut par conséquent suivre son cours.

C'est la raison pour laquelle il convient de conclure avec FREE Mobile une convention d'occupation du domaine public laquelle sera d'une durée de six ans, reconductible expressément à l'échéance pour une durée de trois ans et consécutivement à une rencontre entre la commune et l'opérateur. Il est précisé que les termes de la charte précitée s'appliquent à l'opérateur comme faisant partie de la convention concernée.

Au vu de ces éléments il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ci-annexée avec la société FREE Mobile relative à l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile implantée sur l'église de Saint-André.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne